

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25870**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mention « Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Sabatier - Toulouse 3	Recteur de l'Académie, Chancelier des universités, Président de l'université Toulouse III

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313 Finances, banque, assurances, immobilier

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

*Cette mention comprend un parcours type « **Métiers de gestion et d'administration dans l'immobilier** » dont les activités et les compétences ou capacités attestées sont décrites ci-après.*

- Étude de faisabilité et de rentabilité d'opérations immobilières du point de vue technique, administratif et financier
- Prospection immobilière, acquisition des terrains à bâtir ou de biens à rénover, et négociation des droits à construire
- Gestion d'agence au niveau administratif, managérial et financier, en agence immobilière
- Négociation entre propriétaires, locataires, acquéreurs potentiels
- Prospection, commercialisation et proposition de solutions permettant d'optimiser le bien.
- Gestion locative et technique, suivi administratif et juridique de biens immobiliers dans le cadre des mandats confiés par le propriétaire.
- Conseil pour la valorisation du patrimoine sur la durée
- Gestion et optimisation, gestion d'un portefeuille de copropriétés sur les plans administratif, juridique, comptable, financier et technique, gestion locative d'un patrimoine immobilier de logements sociaux et veiller à l'occupation du parc placé sous sa responsabilité
- Gestion d'un patrimoine immobilier sur le plan technique au travers d'une approche de développement durable
- Estimation de la valeur vénale ou locative d'un bien immobilier, dans un contexte donné
  - Apprécier la rentabilité financière d'un projet, comparativement à d'autres projets, pour parvenir à le présenter de manière structurée, cohérente et justifiée aux investisseurs. Comparer différents projets
- Appliquer et faire appliquer les réglementations relatives aux métiers de l'immobilier.
- Prendre en compte les matériaux, les normes, expertises et risques liés aux différents édifices afin d'appréhender l'histoire et les grandes tendances architecturales et techniques.
- Utiliser les techniques de négociation et modes de commercialisation.

#### Orientation 1 :

- Appliquer ces compétences dans le domaine de la gestion locative et la gestion de copropriété.
- Utiliser les logiciels appropriés à la gestion locative et gestion de copropriété.

#### Orientation 2 :

- Optimiser la gestion du patrimoine bâti dans une approche de développement durable dans les domaines environnementaux, économiques et sociaux.
- Utiliser les logiciels d'optimisation.
- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- L - Activités immobilières
- M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N - Activités de services administratifs et de soutien
  - Comptable Gestion et syndic
- Gestionnaire de copropriété
- Marchands de biens
- Gestionnaire du patrimoine bâti
- Expert du patrimoine bâti

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

- C1501 : Gérance immobilière
- C1502 : Gestion locative immobilière
- C1503 : Management de projet immobilier
- C1504 : Transaction immobilière
- F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

#### Réglementation d'activités :

La loi du 2 janvier 1970 (dite « loi Hoguet ») et son décret d'application du 20 juillet 1972 exigent une carte professionnelle de toute personne qui intervient d'une manière habituelle dans certaines opérations qu'elle liste. Il s'agit notamment de l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non-bâtis ; de l'achat, la vente ou la location-gérance de fonds de commerce ; ainsi que de la gestion immobilière. Cette carte professionnelle, délivrée par la CCI, porte mention des opérations autorisées (transactions sur immeubles, fonds de commerce et/ou gestion immobilière).

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le grade de licence.

#### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. Accords européens ou internationaux

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juin 2016 accréditant l'Université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L613-3 et article L613-4

##### Références autres :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme nationale de licence professionnelle

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.univ-tlse3.fr/observatoire-de-la-vie-etudiante-239350.kjsp>  
ou <http://www.univ-tlse3.fr/ove>

##### Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse3.fr>  
<http://www.iut-tlse3.fr>

Université Toulouse III Paul Sabatier

##### Lieu(x) de certification :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 9

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

##### Historique de la certification :

À partir de 2016, la mention « Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens » se substitue à la dénomination nationale « Management des organisations ».

À partir de 2016, le parcours-type « Métiers de Gestion et d'Administration dans l'Immobilier (MGAI) » se substitue à la spécialité du même nom.

**Certification précédente :** Management des organisations spécialité Métiers de gestion et d'administration dans l'immobilier